GARRETT™
METAL DETECTORS

MODE D'EMPLOI

MERCI D'AVOIR CHOISI LES DETECTEURS DE METAUX GARRETT !

Nos félicitations pour votre achat d'un nouveau détecteur de métaux Garrett ACE™. Ce détecteur de métaux dispose des technologies d'indication de la profondeur et d'indication de la nature des cibles (ID de cible) par curseur. Vous pourrez ainsi rendre vos chasses aux trésors intéressantes et très gratifiantes. Tous nos produits sont issus de plus de 45 ans de recherches, ce qui vous assure d'avoir un des détecteurs les plus avancés du marché.

La série des ACE inclue des systèmes de discrimination exclusifs. Ces dispositifs technologiques se matérialisent dans deux échelles qui vous permettent de voir les réglages de la discrimination (échelle inférieure) et l'analyse de chaque cible détectée (échelle du haut). Ils ont aussi un disque 6,5 x 9" **PRO***formance.* Ce disque non-lisse, rempli de résine époxy, couvre plus de surface à chaque balayage et permet d'avoir une plus grande profondeur de détection. Pour tirer avantage de ses dispositifs spéciaux et des fonctions de l'ACE 150 ou 250, prenez soin de lire ce mode d'emploi.

PRINTABLE

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

TABLE DES MATIERES

Eléments de l'ACE.....5
Assemblage.....6
Panneau de contrôle 4
ACE 150.....10
ACE 250.....18
Prospecter avec votre AC.....26
Déterrer une cible.....28
guide des dysfonctionnements.....29
Code éthique.....30
Attention.....32
Banc d'essais 34
Entretient 36
Garantie / Service 39
Accessoires 41

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Illustration de l'ACE

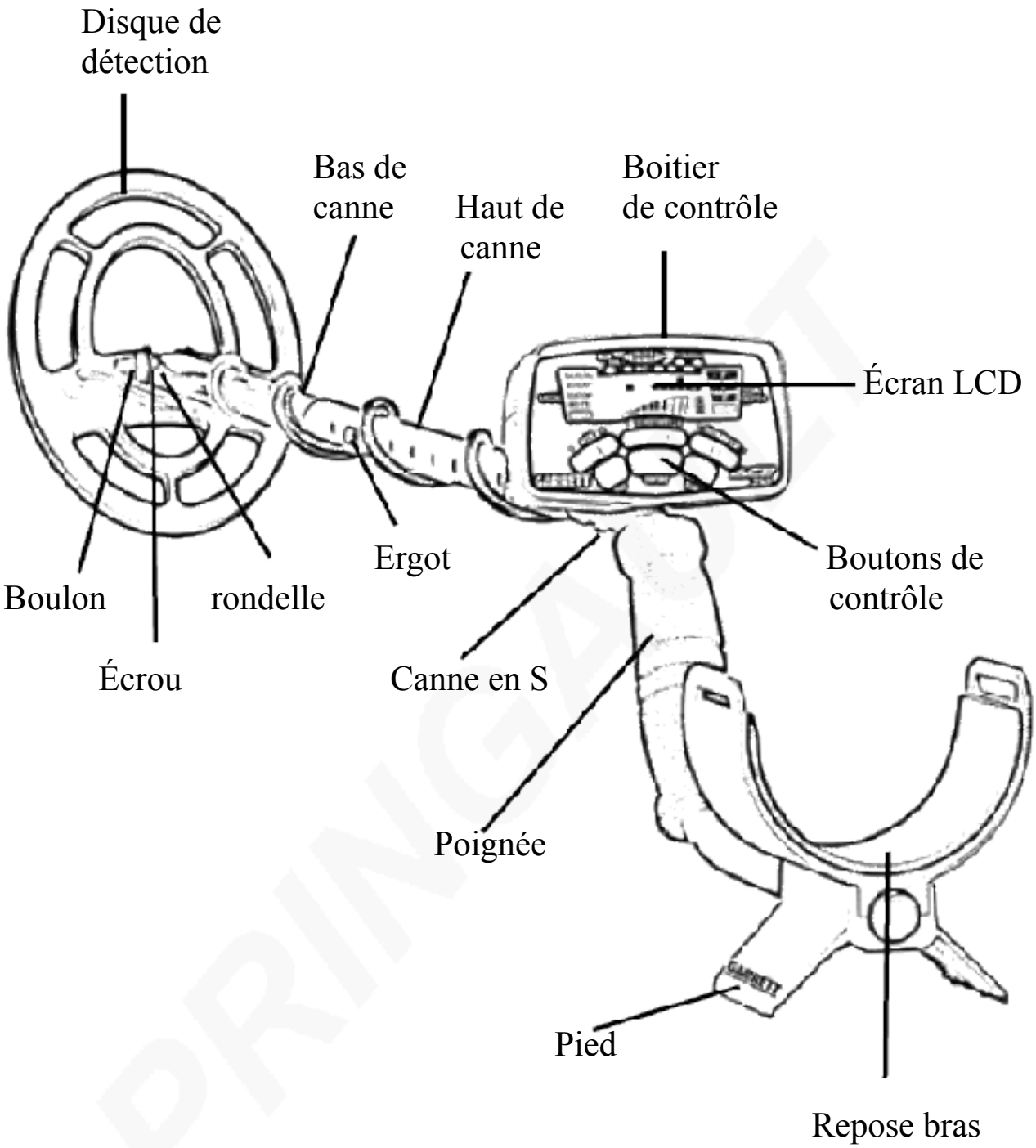

PRINGADET

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Éléments

Aucun outil n'est nécessaire pour assembler l'ACE 150 ou 250. Quatre piles AA sont inclues avec le détecteur.
Avant d'assembler votre ACE, assurez vous de bien avoir toutes les pièces suivantes :

- Boitier de contrôle avec milieu de canne en S
- Haut de canne
- Bas de canne
- un (1) écrou à ailettes
- deux (2) rondelles
- un boulon
- un disque de détection avec cable.

Si un de ces élément venait à manquer, veuillez contacter votre revendeur.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Assemblage de l'ACE

1. Alignez les trous du bas de canne avec les rondelles et pressez fermement.

2. F

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

3. Passez le boulon au travers des trous du bas de canne et du disque de détection. Serrez à la main pour assurer l'assemblage.

4. Pressez l'ergot et insérez le milieu de canne dans le haut de canne.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

5. Appuyez sur l'ergot du bas de canne pour ajuster la longueur de la canne à votre stature pour plus de confort.

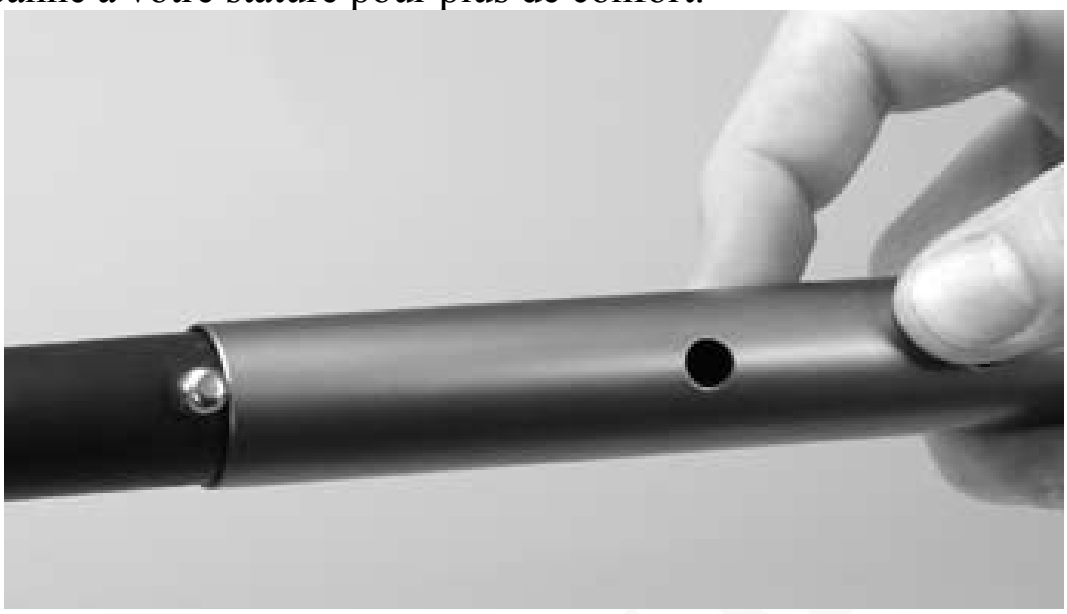

6. Enroulez le cable autour de la canne en passant d'abord à l'avant de la canne.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

7. Insérez la fiche dans la prise du boitier de contrôle et vissez la bague de serrage.

8. L'emplacement du repose bras est réglable en enlevant la visse et en repositionnant le repose bras sur un autre trou.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Dispositifs de l'ACE 150

L'ACE 150 dispose de la technologie graphique exclusive Garrett d'ID de cible, qui indique l'identification de la nature probable de la cible le long d'une échelle horizontale allant (à gauche) des métaux peu conducteurs comme les ferreux vers les métaux très conducteurs comme les monnaies américaines (à droite).

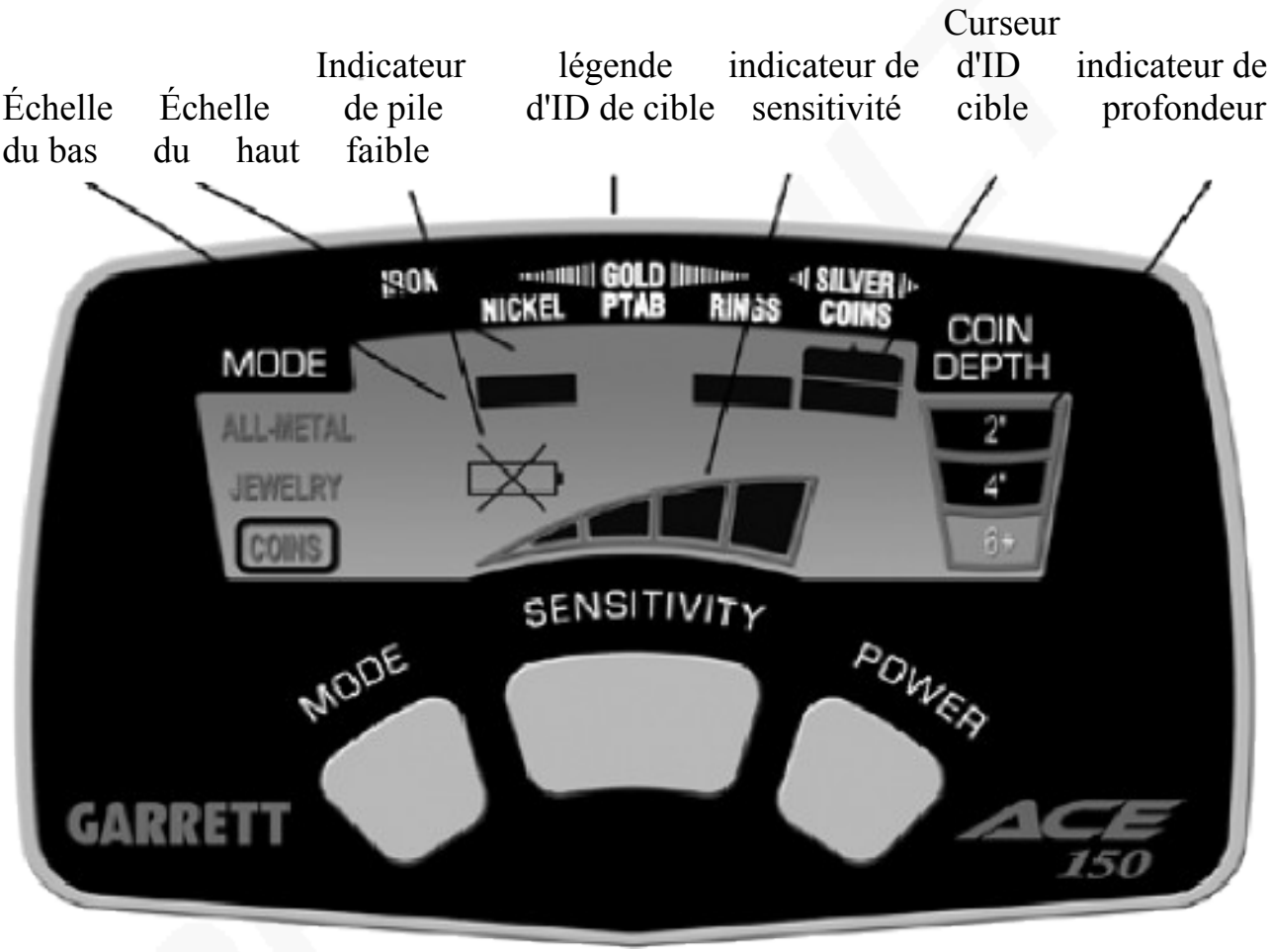

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

1. Mode – indique lequel des trois modes de détection est en cours en mettant son nom en surbrillance.

2. Légende d'ID de cible – Une légende imprimée des ID de cible est placée directement au dessus de l'écran et indique les types de cibles et les métaux typiques. Lorsqu'une cible plus grosse est détectée, le curseur se placera sous le mot qui décrira au mieux le type de cible trouvée, selon sa conductivité.

3. Échelle du haut – l'échelle du haut comporte cinq éléments où se place le curseur lorsqu'un métal est détecté.

4. Curseur d'ID de cible – ce curseur parcoure l'échelle du haut pour indiquer la nature probable d'une cible détectée.

5. Échelle du bas – L'échelle du bas ou échelle de discrimination par Notchs, indique les catégories de cibles qui produiront un signal sonore ou pas. Cette échelle change lorsque vous changez de mode de détection.
Aucun signal sonore n'est produit lorsqu'une cible est détectée et que le Notch qui lui correspond est décoché.

PRINCIPIT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

6. Profondeur – la profondeur est calculée pour une monnaie ou similaire, puis elle est affichée à l'écran lorsque l'échelle de profondeur est allumée à la position 2", 4", ou 6" (1pouce = 2,5 cm). Placez votre disque à 2 cm au dessus du sol pour obtenir la meilleure indication possible. Remarque : les cibles plus grandes qu'une monnaie seront signalées moins profondes qu'en réalité et les cibles plus petites qu'une monnaie seront indiquées plus profondes qu'en réalité.

7. Indicateur de piles faibles – Lorsque les piles sont déchargées, l'indicateur de piles faibles sera affiché. Pour de meilleures performances, changez les anciennes piles avec un autre jeu de piles alcalines de qualité AA. Les piles rechargeables NiMH sont utilisables, mais dureront moins longtemps. Vous pouvez comptez sur 20 à 40 heures de détection selon le type de pile.

PRINGAUT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Pour accéder aux piles, faite glisser le haut du boitier vers l'arrière. Retirez les piles lorsque vous voulez entreposer votre détecteur pour plus de 30 jours.

8. Prise Jack pour écouteurs – Tout casque muni d'une fiche jack ¼" peut convenir sur cette prise situé sur le revers du boitier de contrôle.

PRINGA

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

9. Tone ID (Tonalité de catégorie de cible) – Différentes tonalités de signal audio sont produits selon la conductivité des cibles détectées :

- les cibles à fortes conductivité (comme les monnaies US) induisent un son de cloche caractéristique.

- Les cibles avec une conductivité moyenne (bijoux, Nickels, et monnaies internationales) induisent un signal audio standard.

- Les cibles avec une faible conductivité (comme les ferreux, clous...) produisent un signal avec une tonalité basse.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Contrôles de l'ACE 150

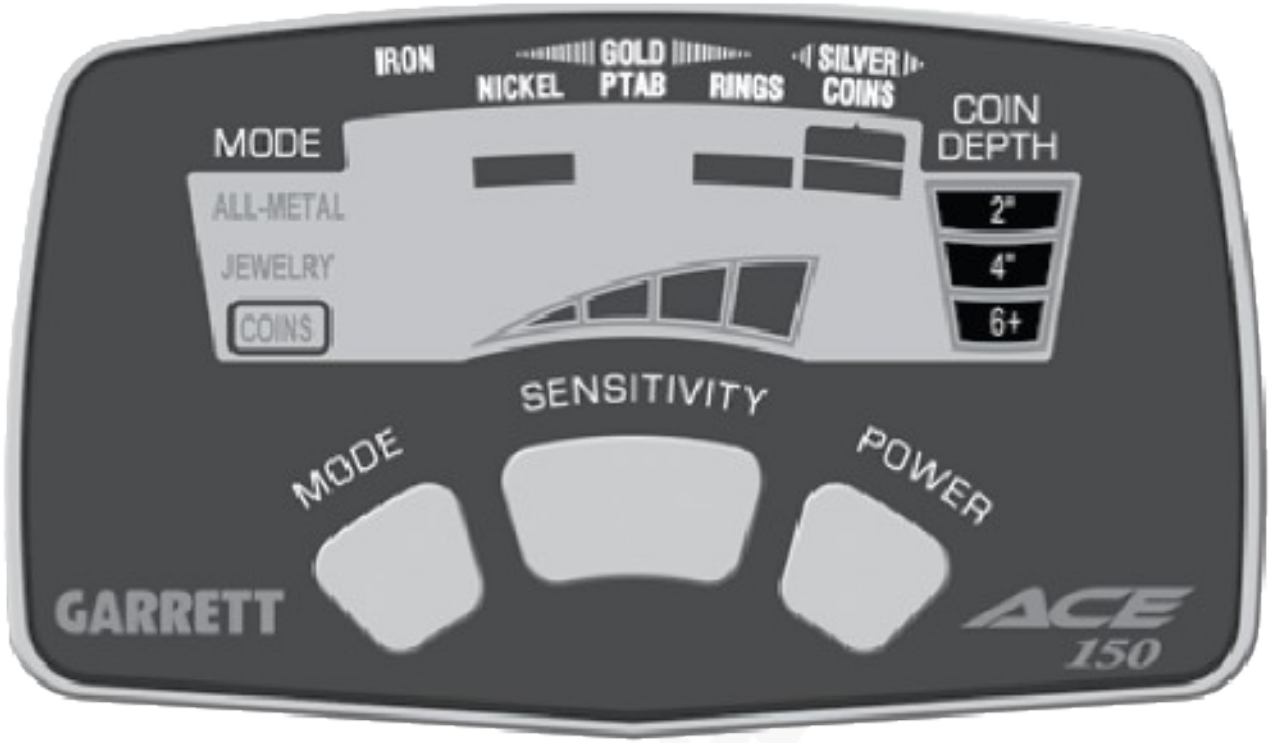

1. Bouton POWER (marche/arrêt) (maintenez pressé pour retourner aux réglages d'usine) – Pressez et relâchez ce bouton pour démarrer l'appareil et reprendre la prospection avec les mêmes réglages que lors de l'arrêt précédent. Lorsque vous pressez ce bouton de 5 à 10 secondes (jusqu'à entendre un BIP), l'ACE 150 reprend ses réglages d'usine pour chaque mode.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

2. Bouton SENSITIVITY (sensitivité) – pressez ce bouton pour choisir un des quatre niveaux de sensitivité qui sont affichés en permanence sur l'écran.

Choisissez des niveaux de sensitivité élevés lorsque vous recherchez de très petites cibles, ou des cibles très profondes. Réduisez la sensitivité pour des sites induisant un comportement erratique lié à des interférences issues d'un grand nombre de déchets métalliques, d'une forte minéralisation, d'eau salée ou de la proximité d'autres détecteurs.

3. Bouton MODE – pressez ce bouton pour choisir un des trois modes :

- ***Mode Tous Métaux (All Metal)*** – ce mode convient pour la recherche de métaux sans distinction de nature, ce qui est pratique lorsque vous ne connaissez pas quel est le métal que vous recherchez.
  Ce mode est aussi capable de vous aider à localiser une cible lorsque son signal est inconsistant. Inconsistant signifie que le signal est proche de la limite de discrimination (vous pouvez donc avoir un déchet ou une bonne cible).

PRINSOUT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

- ***Mode Bijoux (Jewelry)*** – ce mode est destiné à la recherche de bijoux comme des anneaux, bracelets, montres et colliers, et ce, en ignorant la plupart des déchets métalliques comme les capsules et les clous.

- ***Mode Monnaies (Coins)*** – Ce mode a été pensé pour trouver majoritairement des monnaies de tout type en éliminant les déchets comme les ferreux, les capsules, les tirettes de canette, etc. Certaines tirettes ne seront pas éliminées de la détection pour permettre de rater un minimum de cibles intéressantes.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Dispositifs de l'ACE 250

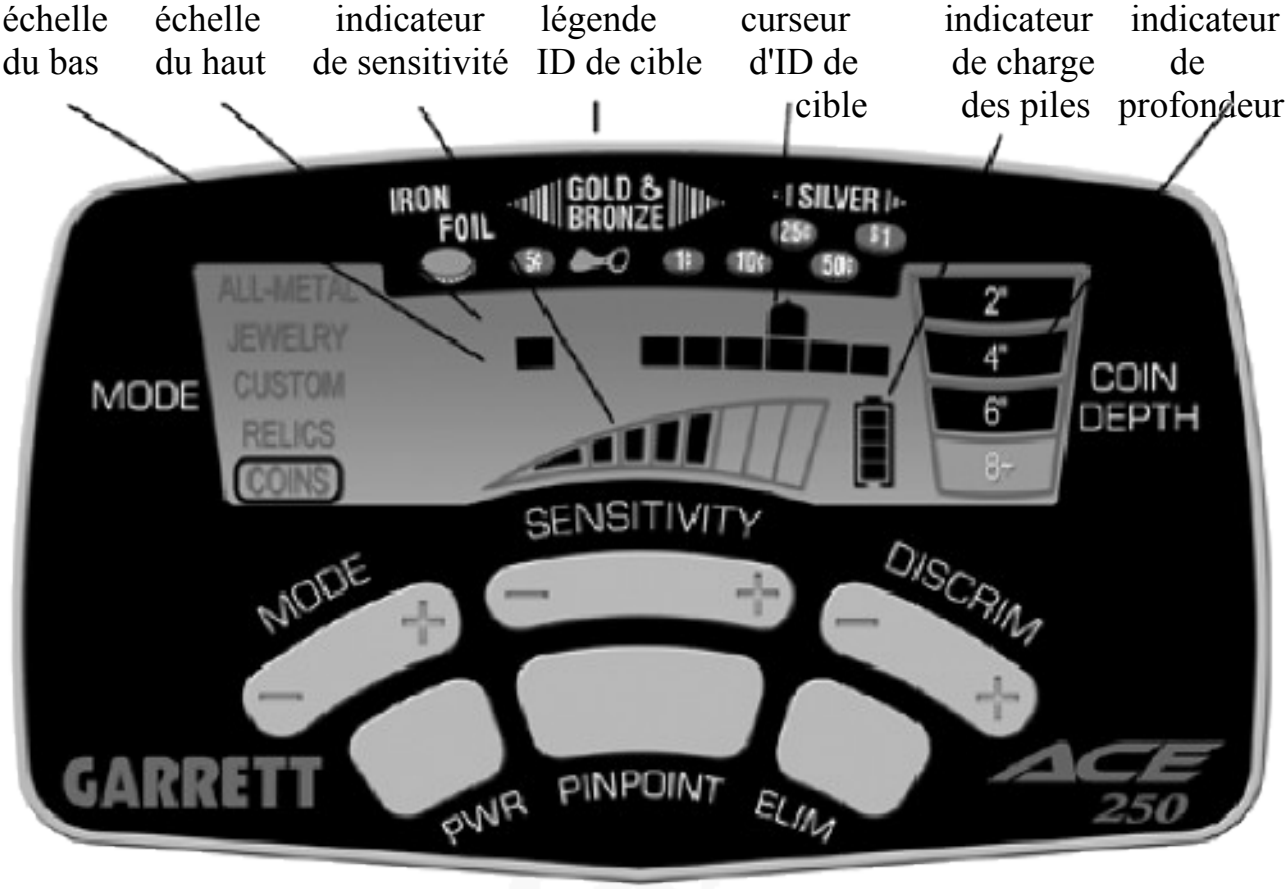

1. **Bouton POWER (marche/arrêt)** (maintenez pressé pour retourner aux réglages d'usine) – Pressez et relâchez ce bouton pour démarrer l'appareil et reprendre la prospection avec les mêmes réglages que lors de l'arrêt précédent. Lorsque vous pressez ce bouton de 5 à 10 secondes (jusqu'à entendre un BIP), l'ACE 250 reprend ses réglages d'usine pour chaque mode.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

2. **Échelle du haut** – le curseur d'ID de cible se déplace le long de cette échelle, sur un des 12 segments pour une discrimination plus précise.

3. **Profondeur de monnaie** – cette échelle de profondeur s'étend sur quatre niveaux :2 pouces, 4 pouces, 6 pouces, et 8+ pouces. (1 pouce = 2,5 cm).

4. **Sensitivité** – l'ACE 250 a huit niveaux de sensitivité pour une détection plus performante et une estimation de la profondeur plus précise.

5. Indicateur de charge des piles – l'écran LCD est éclairé en permanence et indique le niveau de charge des piles.

PRINGAUT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Contrôles de l'ACE 250

L'ace 250 comporte des dispositifs additionnels qui n'existent pas sur l'ACE 150.

1. **Bouton DISCRIM** – utilisez le + et le – du bouton DISCRIM pour déplacer le curseur vers la gauche ou vers la droite. Ensuite, utilisez le bouton ELIM pour modifier la discrimination du segment directement en dessous du curseur.
2. **Bouton ELIM** – pressez ce bouton pour activer ou désactiver le segment directement sous le curseur d'ID de cible.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

La fonction ELIM peut servir à modifier chaque segment de l'échelle de discrimination. Par exemple, lorsqu'en prospectant, vous trouvez une cible indésirable, pressez ELIM pour éliminer ce type de cible. Vous en avez une illustration ci-dessous.

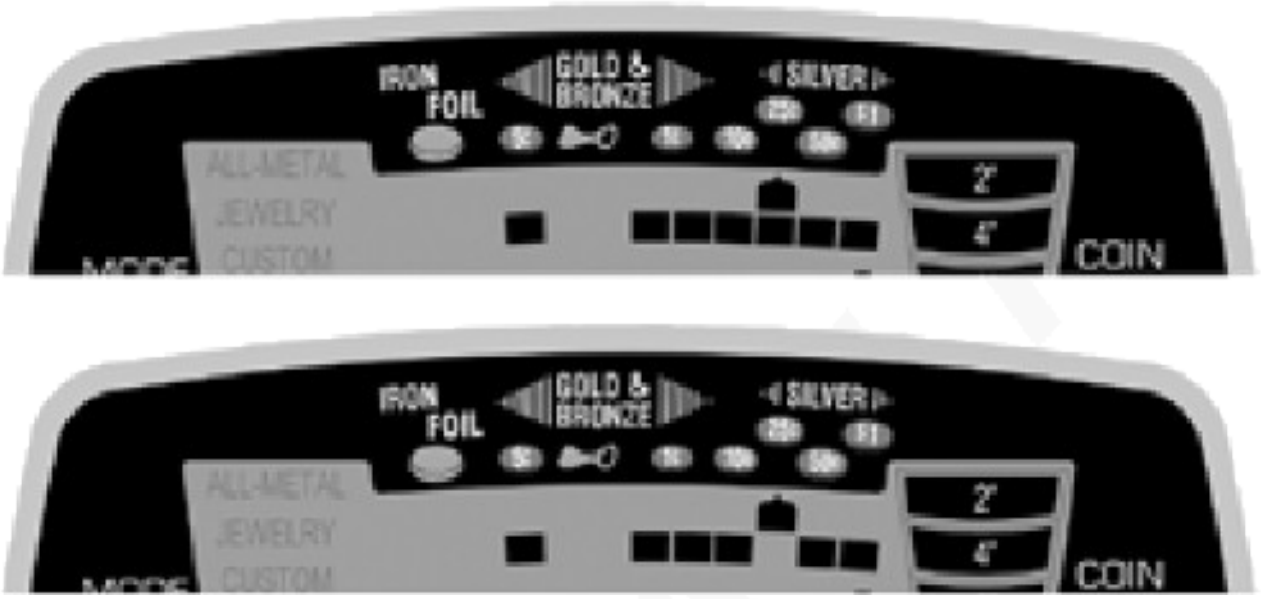

Toutes les modifications faites sur les Notch de discrimination dans le mode CUSTOM (personnalisé) seront mémorisées lorsque le détecteur sera arrêté. Toutefois, les modifications faites dans les autres modes ne seront pas mémorisés ces modes retourneront aux paramètres d'usine.

PRINCIPAL

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

3. **Bouton PINPOINT** – maintenez pressé le bouton PINPOINT pour localiser précisément l'emplacement d'une cible qui est encore dans le sol, le mur, ou toute autre structure.
   Lors du pinpoint, l'échelle du haut sur l'écran LCD indique la force du signal (augmentant de gauche à droite) ; le centre du disque de détection est alors juste au dessus de la cible et la profondeur est indiquée sur l'échelle de profondeur. Bougez le disque d'un bord à l'autre de la zone où se trouve la cible. Plus le disque se rapproche de la cible et plus le signal sonore est fort. Placez le disque de détection sur le coté de la position supposée à environ 2cm au dessus du sol. Maintenez pressé le bouton et balayez la zone avec le disque en le maintenant bien à 2 cm au dessus du sol de droite à gauche (aller et retour) puis d'avant en arrière (et inversement), comme pour dessiner une croix sur le sol avec le disque jusqu'à la localisation du signal le plus fort. Le centre du disque sera alors au dessus de la cible.

PRINGAUT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

4. Quatre Modes de recherche – comme l'ACE 150, l'ACE 250 comporte les modes Tous métaux, Bijoux et monnaies. L'ACE 250 a toutefois deux modes additionnels : Personnalisé et Relique.
    - **Mode CUSTOM** (personnalisé) – ce mode peut être programmé par l'utilisateur. L'ACE 250 sort d'usine avec un mode personnalisé réglé comme le mode monnaie. Avec les boutons DISCRIM et ELIM, l'utilisateur peut modifier les réglages qui seront mémorisés lorsque l'ACE sera éteint.
      Le mode CUSTOM (personnalisé) peut servir à trouver des cibles spécifiques. Par exemple, si une boucle d'oreille a été perdue, passez l'autre boucle devant le disque de détection, repérez bien la position du curseur d'ID de cible.

PRINGAUD

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Ensuite avec le bouton ELIM décochez tous les Notchs sauf celui correspondant à votre boucle d'oreille. Selon la manière dont est posée la boucle d'oreille sur le sol, son ID de cible est susceptible de changer légèrement. Par conséquent, il vous sera plus facile de conserver un Notch de part et d'autre de l'ID de cible de votre boucle.

Votre ACE 250 est maintenant prêt pour ne rechercher que la boucle d'oreille manquante d'après la conductivité de la boucle en votre possession.

PRINCIPAL

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

ELIM peut aussi servir à modifier la discrimination pour rejeter un type précis de déchet métallique lors d'une prospection, mais en continuant à détecter les autres métaux. Lorsqu'un déchet métallique est détecté et induit un signal audible, pressez simplement le bouton ELIM pour créer un Notch là où le curseur a indiqué cette cible sans intérêt. La prochaine fois que l'ACE 250 rencontrera un déchet identique, il n'émettra pas de signal sonore.

- **Mode RELIQUE** – ce mode élimine les déchets métalliques classiques normalement associés à la recherche de reliques, mais en détectant les bonnes cibles avec des conductivités faibles comme le laiton par exemple.

PRINGAUT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Prospecter avec votre détecteur ACE

- Si vous êtes débutant en détection, commencez par prospecter dans des sites avec un sol sablonneux pour plus de facilités d'apprentissage sur le maniement de votre détecteur, le pinpoint et la récupération des cibles.

- Prospectez ensuite dans votre jardin ou dans des champs proches de chez vous lorsque vous vous serez familiarisé avec votre détecteur. Ces zones vous permettront de tester votre technique de pinpoint et de récupération de cible.

- Maintenez votre disque de détection à 2 – 3 cm au dessus du sol et bien parallèle à ce dernier, pour de meilleurs résultats.

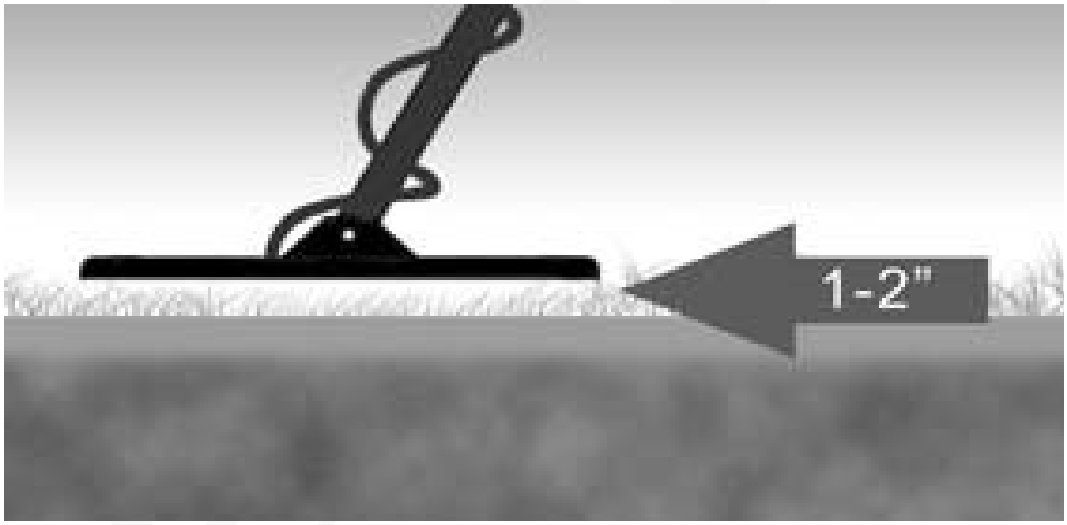

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

- Marchez lentement en déplaçant le disque en ligne droite de gauche à droite (et retour) à une vitesse d'environ 1 mètre par seconde. Avancez le disque de la moitié de sa longueur à la fin d'un balayage pour que le balayage suivant chevauche le précédent.

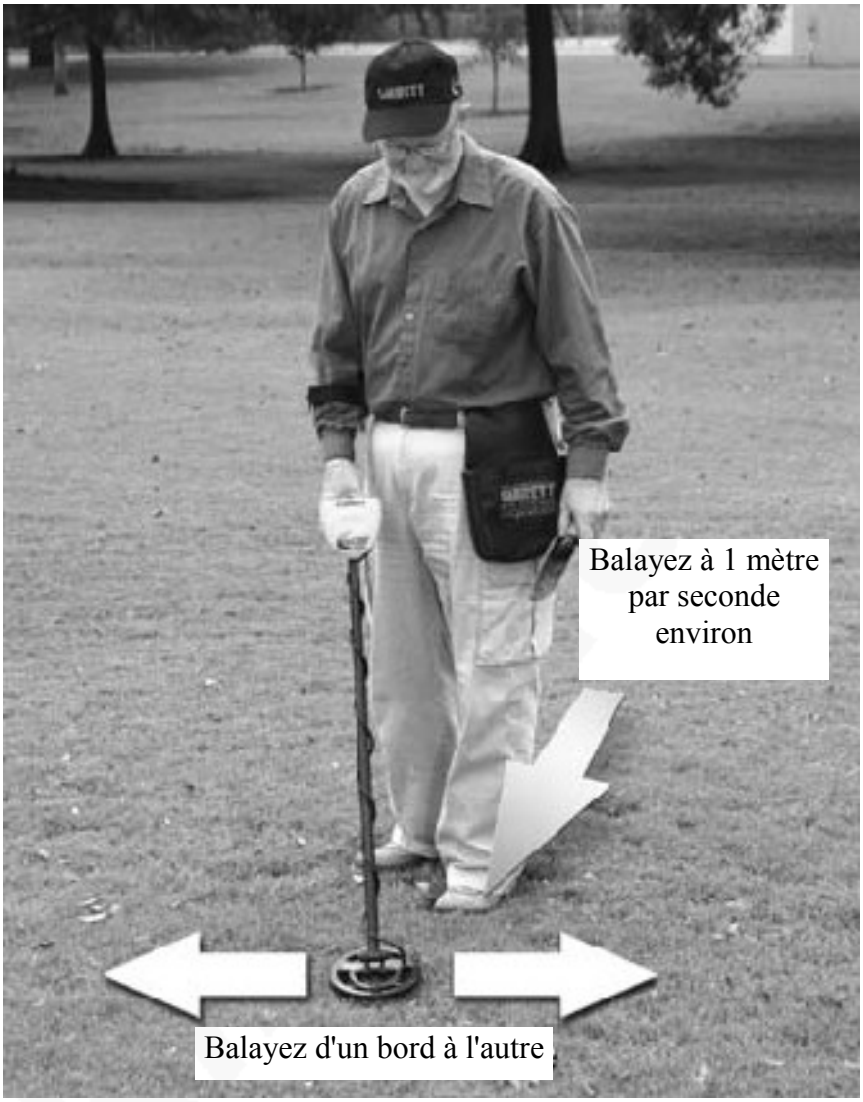

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Extraire une cible

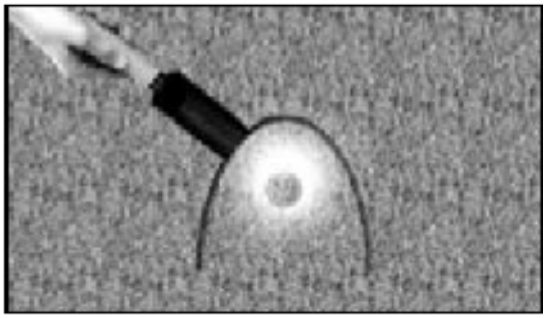

Pour récupérer une cible dans une pelouse :

1. découpez un C sur le sol sur 8 à 10 cm de profondeur autour du point que vous avez localisé.

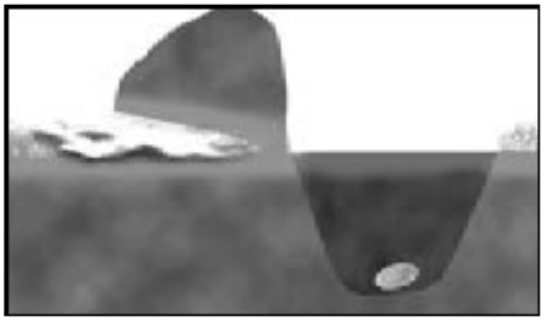

2. Enlevez délicatement la plaque d'herbe.

3. récupérez votre cible dans le trou ou utilisez un repère pour sonder ultérieurement.

4. Remettez la terre dans le trou, puis refermez avec la plaque d'herbe. Pressez le sol avec le pied

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Guide des dysfonctionnements

SYMPTOME	SOLUTION
Pas de démarrage	1. Vérifiez le positionnement des piles. 2. Changez les anciennes piles par des neuves.
Sons erratiques ou mouvements du curseur d'ID de cible.	1. Vérifiez que le disque est correctement branché, assuré et que le cable est fermement enroulé autour de la canne. 2. En intérieur, sachez que vous y trouverez de nombreuses interférences électriques, ainsi que quantité de métaux dans les sols et dans les murs. 3. Réduisez la sensitivité. 4. Voyez si vous êtes près d'autres détecteurs de métaux ou de structures métalliques, de lignes électriques, câbles réseaux, etc...
Signaux intermittents	Des signaux intermittents impliquent généralement que vous avez une cible très profonde ou avec un angle difficile pour que votre détecteur l'identifie clairement. Balayez avec des orientations différentes pour aider à la définition du signal. Dans le cas avec des cibles multiples, passez en mode Tous métaux ou pressez sur le bouton pinpoint pour localiser toutes les cibles. Dans des zones polluées par des débris métalliques, utilisez le disque Super Sniper™. (Remarque : les cibles ferreuses peuvent générer des signaux intermittents. Vous pouvez identifier les cibles ferreuses en mode Tous métaux).
Je ne trouve pas des cibles spécifiques	Assurez vous que vous utilisez le mode correct pour le type de prospection que vous effectuez. Si vous recherchez des monnaies, le mode COINS (monnaies) devra être votre premier choix pour éliminer au mieux les autres objets métalliques. Vous pouvez aussi utiliser le mode Tous Métaux qui détectera tous les types de cible métalliques présentes.
Curseur ID de cible instable	Si votre curseur se déplace erratiquement, il y a de fortes chances pour que vous ayez un déchet métallique. Cependant, le curseur peut aussi se déplacer pour une bonne cible qui n'est pas parallèle au sol (sur la tranche) ou si vous êtes en présence de cibles multiples proches les unes des autres. Balayez alors selon différents angles jusqu'à ce que votre curseur devienne plus stable. REMARQUE : de grandes pièces larges et plates d'acier, selon leur orientation dans le sol, peuvent être vues comme de bonnes cibles ou engendrer des mouvements erratiques du curseur.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Code éthique

Le code éthique suivant est recommandé par de nombreux clubs et est suivi par la plupart des prospecteurs afin de préserver cette activité excitante qu'est la détection. Nous vous suggérons de le suivre également :

- Respecter la propriété privée et publique, tous les sites historiques et archéologiques et donc de ne pas faire de prospection sur ces sites sans autorisation préalable.

- Rester informé et respecter les législations locales, nationales voire européennes sur la découverte et la déclaration des trésors.

- Aider à l'amélioration des mesures officielles si possible.

- Ne pas endommager intentionnellement les propriétés d'autrui de quelque manière que ce soit, y compris les clôtures, barrières, signalisation ou bâtiments.

- Reboucher les trous après récupération des cibles.

- Ne pas détruire les propriétés ou bâtiments mêmes abandonnés.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

- Ne pas abandonner de détritus ou de cible sans intérêt sur le site.
- Emporter toutes les cibles déterrées.
- Rester correct, et se conduire poliment à tout moment pour ne laisser qu'une bonne image aux personnes présentes et aux autres prospecteurs.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Attention

Lorsque vous recherchez des trésors avec votre détecteur Garrett, suivez les conseils suivants :

- N'entrez jamais et ne prospectez pas sans la permission du propriétaire.
- Évitez les sites avec des pipelines ou des lignes électriques enterrés.
- Les parcs/monuments nationaux ou d'état sont absolument hors d'atteinte (US).
- Les détecteurs profonds peuvent aussi indiquer des objets potentiellement dangereux (munitions). N'hésitez pas à les signaler aux autorités.
- Ne prospectez pas dans des zones militaires ou des bombes et autres explosifs pourraient être enterrés.

PRINCAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

- Ne touchez jamais aux pipelines car ils peuvent aussi transporter des produits inflammables (gazoducs par exemple).

- Prenez des précautions raisonnables pour déterrer n'importe quelle cible, surtout dans les zones où vous n'êtes pas absolument certain des conditions de sol.

- Si vous avez le moindre doute sur la possibilité d'utilisation d'un détecteur sur un site, demander toujours la permission aux autorités concernées.

PRINGAULT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Banc d'essai

Vous devriez faire divers tests pour devenir plus familier avec les diverses opérations du détecteur. Pour conduire vos tests :

1. Placez le disque de détection sur une grande surface plate non-métallique à plusieurs dizaines de centimètres de tout objet métallique.
2. Choisissez le mode de recherche que vous voulez tester (tous métaux)
3. Passez divers objets métalliques (monnaies, capsules, clous, etc...) devant le disque de détection entre 8 et 10 cm de distance. Votre détecteur de métaux va alors identifier vos cibles visuellement et en audio.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

4. Faites ces tests dans chacun des modes disponibles sur votre détecteur. Faites attention aux sons et aux graphiques à l'écran dans les différents modes.
5. Notez vos résultats de banc d'essais et reportez vous y lorsque vous prospectez sur le terrain.

Specifications	ACE 150	ACE 250
Segments ID de cible	5	12
Segments ID ferreux	1	2
Discrimination Accepter/Rejeter	NON	OUI
Modes de recherche	3	5 (plus pinpoint)
Réglages Sensitivité / profondeur	4	8
Pinpointing électronique	NON	OUI
Fréquence	6.5 kHz	6.5 kHz
Tonalités Audio d' ID	3	3
Disque Standard	6.5" x 9" **PRO***formance*	6.5" x 9" **PRO***formance*
Longueur (Adjustable)	1.06 m – 1.29 m	1.06 m – 1.29 m
Poids Total	1.2 kg	1.2 kg
Piles	4 AA (inclues)	4 AA (inclues)
Garantie	1 an limité pièces et main d'oeuvre	1 an limité pièces et main d'oeuvre

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Entretenir votre détecteur

Votre détecteur Garrett est une solide machine, destinée à une utilisation en extérieur. Toutefois, comme pour tout appareil électronique, il y a des gestes simples à observer pour entretenir facilement votre détecteur et le maintenir au meilleur de ses performances.

- Éviter les températures extrêmes autant que possible, comme dans un coffre de voiture en plein soleil l'été, ou par temps de gel intense l'hiver.

- Gardez votre détecteur propre. Nettoyez le boitier de contrôle avec un chiffon doux légèrement humide si nécessaire.

- Souvenez vous bien que si le disque de détection est submersible, le boitier de contrôle ne l'est absolument pas. N'immergez jamais un boitier de contrôle ni le moindre connecteur (sauf pour les détecteurs sous marins prévus à cet effet).

PRINGALIT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

- Protégez le boitier de contrôle des pluies, crachins et éclaboussures.

- Démontez et nettoyez la canne ainsi que le disque de détection avec un chiffon propre.

- Pour un remisage de plus d'un mois, enlevez les piles du détecteur.

- Préférez des piles alcalines de qualité. Lorsque vous changez les piles, assurez vous bien que toutes les piles soient neuves pour des performances optimales.

GARANTIE DU DISQUE DE DETECTION

Le disque de cet appareil, comme la quasi totalité des disques, ne comporte aucun élément actif susceptible de tomber en panne.

A la réception, vérifiez bien son bon état de fonctionnement.

Au montage, veillez à laisser suffisamment de "mou" au cable pour pouvoir replier le disque sans arracher le cable.

Un cable arraché, ou une fiche arrachée, sont des dégâts qui relèvent du mauvais emploi ou de la "**casse**". Ils ne pourront donc en aucun cas être couverts par la garantie.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Garantie et service

Votre détecteur est garanti un an pièces et main d'œuvre exclusivement, et ne couvre pas les dommages causés par altération, modification, négligence, accident ou mauvaise utilisation.

Dans l'éventualité où vous rencontreriez des problèmes avec votre ACE, veuillez lire attentivement ce manuel pour vous assurer que le détecteur ne soit pas simplement mal réglé. Maintenez pressé le bouton Marche/Arrêt pendant 10 secondes afin de retourner aux paramètres d'usine.

Vous aurez aussi certainement :

1. vérifié les piles, charge et connecteurs. Des piles défectueuses sont la cause la plus courante de dysfonctionnements.

2. contacté votre revendeur pour vous aider, surtout si il est familiarisé avec l'ACE.

Si des réparations ou un service de garantie s'avèrent nécessaires, contactez votre revendeur local. Pour éviter des frais de transport excessif, n'essayez pas de retourner votre détecteur à l'usine Garrett des États Unis.

PRINGALIT

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

Accessoires

Garrett offre une ligne complète d'accessoires qui augmenteront votre succès et votre plaisir de la chasse aux trésors. Ces accessoires sont disponibles chez votre revendeur local ou chez Garrett au 1-800-527-4011 (US)

Sac de transport ACE™

Solide et durable, ce sac en nylon a un diamètre de 18 cm. Il est facile à transporter et conviendra aux détecteurs de la gamme ACE (démontés) et de leurs accessoires.

Protection pour boitier ACE

Protégez votre détecteur de la pluie et de la poussière sans diminution de la lisibilité de l'écran.

Disque de détection 4,5" (11,5 cm) ACE Super Sniper™

Utilisé lors de la recherche de petites cibles peu profondes sur des sites pollués par des déchets métalliques ou pour des emplacements difficiles.

Disque **PRO***formance* 9 x 12"

Ce disque augmente la surface et la profondeur de détection lorsque vous prospectez sur de grandes surfaces.

La loi n° 89.900 du 18/12/1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux vise à protéger le patrimoine archéologique français. A cette fin, son article 1er prohibe l'utilisation de ce matériel à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation préalable. L'inobservation de cet article est puni de la peine d'amende applicable aux contraventions de cinquième classe avec la confiscation éventuelle du matériel.

GARRETT®
METAL DETECTORS
www.garrett.com

1881 W. State Street
Garland, Texas 75042
Toll Free: 800.527.4011
Tel: 972.494.6151
Fax: 972.494.1881
Email: sales@garrett.com

© 2010 Garrett Electronics, Inc. PN 1533100.A.0710